

Motion 2921

pour une meilleure promotion de l'offre culturelle et sportive genevoise (création d'un PASS CULTURE et SPORT cantonal)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les principes de la constitution genevoise concernant la responsabilité de l'Etat en matière d'accessibilité à la culture et de promotion de celle-ci ou encore en matière d'encouragement et de soutien au sport ;
- les formes de soutien et de partenariat respectivement définies par les lois cantonales sur la culture (C 3 05) et sur le sport (C 1 50) ;
- la nécessité de favoriser auprès de la population genevoise, et plus particulièrement auprès des jeunes, l'accès à l'offre culturelle et sportive genevoise ;
- l'importance de développer ainsi son goût et son intérêt pour la culture et le sport ;
- les initiatives canton-communes et (inter)communales permettant aux Genevoises et aux Genevois de bénéficier d'une entrée gratuite ou de réductions sur de nombreuses activités culturelles et sportives à travers le canton ;
- les initiatives nationales et (inter)cantonales offrant les mêmes possibilités, y compris, pour certaines d'entre elles, l'accès libre à ces mêmes activités pour un montant annuel unique,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un CHÈQUE SPORTS ou une carte permettant des tarifs réduits pour les abonnements aux clubs (entraînements à l'année), destiné aux moins de 25 ans ou étudiants en coordination avec les communes, valable aussi bien pour le matériel que pour les cotisations ;
- à mettre en place un CHÈQUE CULTURE ou une carte permettant des tarifs réduits pour les abonnements aux associations culturelles (cours et répétitions à l'année), destiné aux moins de 25 ans ou étudiants en coordination avec les communes, valable aussi bien pour le matériel que pour les cotisations ;
- à discuter des montants crédités sur les CHÈQUES.

Votée le 24 janvier 2025